Les Amis de KARINE : Protégeons nos Enfants

Enregistré au Greffe de BITCHE :
Le 6 décembre 2001
Réf. : VOL IX RA n° 948

Adresse association :
36 rue des Vergers
57230 BITCHE

www.helpkarine.fr.st
www.karine-bitche.org

Bitche, le 31 janvier 2002

Mesdames, Messieurs les Sénateurs,

Six mois sont passés depuis la tragique disparition de la jeune Karine SCHAAFF.

Rappelez-vous, une jeune fille, magnifique, douce, Karine, se rend en vélo chez une amie à l'autre bout de la ville, un superbe après-midi de juillet ; un chauffeur à la recherche d'une proie, c'est l'enlèvement. Il faudra 11 jours de recherche, pour retrouver le corps, massacré, torturé, violé ???, brûlé. 11 jours d'espoir, de torture, de peur. 11 jours interminables pour la famille et les proches. Et combien d'heures (5, 10, 20 ou +, 1 jour ou …) autrement plus cruelles pour la victime dans sa souffrance, le viol, la torture mentale et physique, la peur, les questions qu'on se pose par flash, -lorsque l'on est jamais sortie et que l'on subit impuissante l'horreur, lorsque l'on sait n'avoir jamais fait de mal à personnes, avoir était généreuse envers les autres, saine dans sa vie et noble dans ses sentiments-. A-t-elle pensé au Dieu en qui elle croyait pendant son massacre ? Que de questions, peu de réponses, quelle monstruosité !

La célébration funéraire à lieu la veille des 17 ans de Karine, quel souvenir pour les années futures ! Les messages de soutien virulents (sur la justice) ou poétiques, de nos concitoyens servent de « bouée de sauvetage » à la famille. Mais les lois, nos lois, que vous, Mesdames et Messieurs maniez et remaniez à souhait son vieille -de Napoléon- et chaque amendement nous paraît plus en faveur du criminel que des victimes.

Nous n'avons plus de peine de mort en France, une « fierté » de notre Vème république, soit, mais beaucoup pense que son existence était un garde fou. Aujourd'hui on veut aller vers un allégement des peines, ce n'est pas l'avis de beaucoup de Français. Pour ce genre de décision, on ne fait pas de référendum. Si aujourd'hui le Français « boude » les urnes, c'est peut-être parce que pour les décisions importantes, on ne lui demande pas son avis. Que feriez–vous, vous-même, Mr Badinter et tous les autres si cette atrocité arrivait à vos enfants ou petits enfants ?

Les lois sont "votre domaine", hors, elles sont tellement injustes vis-à-vis des victimes et de leur famille.

Comment acceptez-vous de lire dans les journaux que la crémation d'un corps ne soit punie que pour « modification de l'état des lieux », soit presque rien et que des « personnes » pouvant commettre de tels actes soient toujours en liberté ?

…/…

Les Amis de KARINE : Protégeons nos Enfants

Enregistré au Greffe de BITCHE :
Le 6 décembre 2001
Réf. : VOL IX RA n° 948

Adresse association :
36 rue des Vergers
57230 BITCHE

www.helpkarine.fr.st
www.karine-bitche.org

…/…

Vous appelez la France un Pays de Liberté ! Où était la liberté de Karine, qui seule pour la seconde fois de sa vie, voulait simplement aller passer un après-midi agréable chez une copine ?

Mesdames et Messieurs, nous sollicitons un "appui", un conseil, une prise de position ou une réflexion personnelle sur ces sujets d'actualité, voir une révision profonde de vos lois qui sont ingérables par les juges puisque chaque coupable est jugé non pas suivant la loi du moment, mais suivant la loi qui était en vigueur du temps des méfaits.

Puisse ces quelques phrases attirer votre attention avant que notre Pays ne sombre dans le chaos ! Karine nous a quitté trop tôt, les proches ont leurs vies brisées pour toujours. Punissez durement, le contribuable attend une vraie justice.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, l'expression de notre considération.

La secrétaire : Le Président :